Clario
Mon service de l'eau

1er TRIMESTRE 2022

La lettre de votre Service de l'eau en Île-de-France

Soyez alerté en cas de surconsommation

Grâce à Téléo, le système de télérelevé déployé sur le territoire du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, **vous pouvez fixer vos seuils de consommation et être alerté rapidement en cas de dépassement ou de suspicion de fuite**. Cette innovation permet ainsi d'optimiser vos consommations mais également de préserver l'eau en évitant le gaspillage.

Vous souhaitez créer une alerte ?
Rendez-vous sur votre espace client, dans la rubrique **"Mes alertes de consommation"** et paramétrez votre seuil quotidien. En cas de dépassement, **vous serez alors averti par email ou SMS.**

Une question sur votre abonnement ? Le guide client est fait pour vous !

Utile au quotidien pour faciliter toutes vos démarches, le guide client a été pensé pour que vous trouviez rapidement toutes les réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur votre abonnement au Service public de l'eau.

Au programme, des informations pratiques sur votre abonnement, votre facture, les différents modes de paiement possibles, des conseils pour prendre soin de vos installations, mais aussi pour faire des économies, et de nombreux renseignements sur votre Service public de l'eau. Disponible en format papier auprès de nos conseillers clientèle mais également en version numérique via le code QR, **ce guide est votre allié en cas de besoin.**

Accédez dès maintenant à votre guide client en version numérique grâce à ce QR Code.

Une question sur la qualité de votre eau ? Restez informé en téléchargeant dès maintenant l'application Mon eau & Moi !

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

Itinéraire de l'eau : de la source à votre robinet

Connaissez-vous vraiment l'eau de votre robinet ? Avant d'arriver jusque chez vous, l'eau parcourt un long trajet. Prélevée dans son milieu naturel, elle est ensuite traitée et analysée, vous permettant ainsi de la boire en toute sécurité. Faisons le point sur cette ressource précieuse.

D'où vient l'eau de votre robinet ?

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat des Eaux d'Île-de-France provient principalement **des eaux de surface et couvre la quasi-totalité des besoins en eau des 4,6 millions de consommateurs.** Elle est prélevée dans la Seine, la Marne ou l'Oise et est traitée dans **trois usines principales : à Méry-sur-Oise, à Neuilly-sur-Marne ou à Choisy-le-Roi. Ces trois usines sont interconnectées pour assurer la continuité de service en cas d'arrêt exceptionnel.** L'eau peut également provenir des nappes souterraines mais ne représente qu'un faible pourcentage de la production d'eau potable sur le territoire du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. **Quatre usines d'eau souterraine** sont aujourd'hui en exploitation à Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine, Pantin et l'usine d'Arvigny, à Savigny-le-Temple.

De l'usine de production jusqu'à votre robinet, l'eau transite dans les ***8 743 km de réseau de canalisations.***

Une qualité d'eau irréprochable

Tout au long de son parcours, **l'eau est analysée et contrôlée notamment par les 215 sondes QualiO placées sur les canalisations.** Ces sondes permettent de suivre en continu de nombreux paramètres comme sa température, sa pression ou bien même sa concentration en chlore. En parallèle, **près 410 000 analyses sont effectuées chaque année pour surveiller la qualité de l'eau.**

La qualité de l'eau en vidéo

Si vous vous posez encore des questions sur la qualité de votre eau du robinet, Stéphanie, du service Qualité Eau de Veolia Eau d'Île-de-France vous répond.

Les 7 étapes du traitement de l'eau

Une fois prélevée dans son milieu naturel, **l'eau doit être traitée afin d'être rendue potable.** Voici les différentes étapes :

1. **Le dégrillage-tamisage** pour débarrasser l'eau des débris.
2. **La coagulation-floculation et décantation** pour éliminer 95 % des matières en suspension.

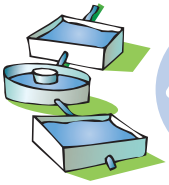

3. **La filtration sur sable** pour supprimer la matière organique.
4. **L'ozonation** pour désinfecter l'eau grâce à l'ozone.

5. **La filtration sur charbon actif** pour retirer les pesticides et autres micropolluants.
6. **Le traitement UV** pour désinfecter l'eau par rayonnement ultraviolet.
7. **La chloration** pour maintenir la qualité de l'eau dans les canalisations.

Distribution

Le saviez-vous ?

L'usine de Méry-sur-Oise est dotée d'une filière de nanofiltration. Cette étape consiste à faire passer l'eau déjà filtrée et nettoyée dans une membrane qui retient les particules les plus infimes comme les matières organiques, les bactéries ou les virus.

Clario
Mon service de l'eau

09 69 369 900*
du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30

URGENCE FUITE (24H/24)
09 69 369 918*

www.sedif.com
(espace abonnés)

Veolia Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil de Saint-Denis
Immeuble Le Spallis - 2 rue Michael Faraday
(M° Carrefour Pleyel, sortie n°2)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h00 à 11h45

*Numéros Cristal (appel non surtaxé)

Veolia Eau d'Île-de-France - Direction de la communication - Création Agence ESPERANTO - Crédits photos : © Le Square, Photothèque Veolia Eau d'Île-de-France, 123RF